

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 23
Présents : 20
Votants : 23

N° ordre
21-29

N° ordre dans la séance :
DE-23032021-13

Date de la convocation :
16/03/2021

Date de l'affichage :

SÉANCE DU 23 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt-trois mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de Culoz, sous la présidence de Monsieur ANDRE-MASSE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs : Franck ANDRE-MASSE Maire, FELCI Claude, RAVIER Danielle, GUILLAND Marc, PETITE Anne-Laure, Robert VILLARD Adjoints, Christelle MARCHAND, BRAVI Nadine, DI PAOLO Frédéric, GUILLERMET Sylviane, Dominique SCALMANA, CHAPMAN Katerina, VALTON Emilie, GLEYZE Déborah, DRAPIER Thierry, TREBOZ David, TRABALZA Joëlle, MONTEIRO Loïc, ROSSI Hélène, BOUVIER Christelle, Thierry CURTELIN conseillers

Absents excusés : Mickaël MOUTOT (procuration à Emilie VALTON), Dominique GERRA (procuration à Thierry DRAPIER), Marc GUILLAND (procuration à Franck ANDRE-MASSE).

Secrétaire de séance : Anne-Laure PETITE

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE L'AIN POUR LE CLASSEMENT DES ARCHIVES COMMUNALES

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les archives municipales représentent un patrimoine important qu'il est nécessaire de préserver et de protéger.

Les archives de la commune de Culoz nécessitent une attention particulière et il convient de réaliser une opération de classement.

Pour ce faire, nous avons demandé au service des archives du Centre de Gestion de l'Ain de nous faire parvenir un devis pour le classement des archives communales.

Un état des lieux a été effectué le 20 février 2020. Celui-ci fait ressortir un linéaire d'archives de 312,90 mètres dont une quinzaine de mètres linéaires d'archives anciennes et modernes. Le diagnostic fait apparaître un besoin de classement, de mise en valeur et de transfert de fonds aux archives départementales.

Le nombre de jours nécessaires à cette opération s'élève à 116,5 pour un coût total de 29 125 €.

Les opérations vont être réalisées en 2 tranches à savoir :

- Tranche 1 en 2021 : 45 jours d'intervention soit 11 250 €.
- Tranche 2 en 2022 : 70 jours d'intervention soit 17 500 €.

Il est possible d'obtenir une subvention à hauteur de 45 % auprès des Archives Départementales de l'Ain avec un plafond d'aide fixé à 5000 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

VALIDE la proposition du centre de gestion de l'Ain et de son phasage,

SOLLICITE une subvention de 5 000 € auprès des Archives Départementales de l'Ain pour la réalisation de la première tranche (soit une subvention de 45 % plafonnée à 5 000 €).

